



## **AVIS PUBLIC**

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

**AVIS PUBLIC** est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2024 les règlements suivants :

- Règlement numéro 555-24 concernant le financement et l'accessibilité à certains services du département de l'aménagement, de l'urbanisme et de la géomatique de la MRC du Haut-Saint-François
- Règlement numéro 556-24 concernant la facturation aux municipalités par la MRC pour les activités du Service d'Animation Estivale (SAE) et leur participation à l'évènement annuel Marche/Cours pour le Haut

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 5<sup>e</sup> jour de février 2024.

Dominic Provost,  
Directeur général et secrétaire-trésorier